

CAPD 18 MAI 2017

Pas de déclaration préalable, début de la CAPD à 10h00

1 – Liste d'aptitude instit -> P.E.

Contingent du ministère à 37 possibilités d'intégration, c'est le meilleur depuis 5 ans. Pour autant seulement 9 demandes en 2017. La faiblesse s'explique par le montant des loyers très élevé et la possibilité pour les instits de conserver leur logement le plus longtemps possible.

156 instit en activités, 7 en détachements

Les 9 candidats sont éligibles et bénéficiaires de cette intégration.

2 - Accès à la Hors Classe

Lecture DP de FO pour motion commune de toutes les O.S. On demande à prendre en compte les notes jusqu'en décembre pour ne pas léser les personnes notées

Ratio choisi : débat

Dasen : ratio académique arrêté à **5,5%** mais selon pyramide des âges, répartition par département variable et droit de tirage a été fixé à **5,3% pour le 78**.

Une proposition du recteur à 5,5% est en cours d'étude, en attendant, une liste complémentaire de 28 personnes est rédigée.

Liste complémentaire de 28 : page 37 rang 293 et Page 41 rang 321.

Cela sera confirmé lors de la prochaine CAPD le 01/06/2017.

Sur les 5181 promouvables 275 promus (avec le ratio de 5,3%)

275 promus dont :

- 7 départs à la retraite
- 37 sont en détachements
- 7 mis à disposition
- 21 en congé parental
- 74 en CLM/CLD
- 58 en fin de fonction dans le département
- 41 sont non recevables car en disponibilité

Statistiques de ces promus :

220 promus nés entre 1959 et 1969 soit 54 ans en moyenne

42 hommes 233 femmes

Le SGEN demande si le ratio correspond bien à la répartition pour l'ensemble des PE sur le département.

Echelons :

échelon 11 : 197 sont promus (note entre 17,5 et 20)

Un syndicat demande critères pour pts sup pour EP et conclut que les brigades et ZIL en sont exclus à cause des postes partagés.

Échelon 10 : 77 sont promus à l'échelon 10 (note entre 18,5 et 20) dont 57 ont les pts EP (dont 7 ont l'EP et la direction)

échelon 9 : 1 promu au 9° échelon qui a 2 pts EP et 1 de direction (note à 20)

Bonification particulière :

52 collègues ont le pt de direction.

9 CPC ont le point supplémentaire qui permet la promo.

3 – Congé de Formation Professionnelle

Combien de mois à distribuer sur le département ?

On fonctionne avec un contingent théorique de 15 Equivalent temps Plein (ETP)

15x12 = 180 mois

Mois non distribués

Le Sgen a souhaité savoir ce que devenaient les mois non distribués l'an dernier ?

Réponse : ils sont attribués sur une année, donc perdus.

Le Sgen demande donc que cette année, il faudrait les redistribuer tous !

SeUnsa appuie le Sgen.

Critères pour répartir les mois

Mr Béraha propose de reconduire les mêmes critères qu'en 2016. Ensuite, pour répartir les mois restants des modifications seront amenées (colonne de droite) suite à demande du SGEN et d'autres syndicats. Il restait au départ un reliquat de 41 mois non distribués !

Sgen demande de nouveau à distribuer les reliquats.

Ce qui est complexe c'est de savoir comment les répartir (par barème ou par formation demandée afin de satisfaire plus de personnes?)

Mme Jousseau rappelle les règles de répartition des moyens en fonction des formations demandées cette année :

Formation demandée	Mois accordés avant discussion	Mois accordés après discussion
Master psychologie		
Présentiel	9-10 m	
À distance	4m	6m
Master « compétences enseignants »		
Présentiel	9-10m	
À distance	6m	
Concours enseignement		
A distance	4m	
Concours hors enseignement		
À distance	2m	6m
Formation licence, diplôme universitaire, BTS		

Présentiel	9-10m	
À distance	4m	6m
Doctorat		
A distance	2m	
Formation particulière		
À distance	2m	
Brevet Pro (maraîcher équitation)		
A distance	2m	

Demandes de congé annualisé sous forme de décharge hebdomadaire.

Cette demande est acceptée mais pose des problèmes de gestion avec les ZIL.

C'était une demande portée par le Sgen (intervention d'Yvane) en 2016 en CAPD, mais qui n'avait pas obtenu de réponse favorable.

Cette année, nous avons défendu le cas d'une collègue auprès de la Division du Personnel entre mars et mai 2017. Elle a obtenu son congé ainsi que tous les autres collègues avec le même genre de demande, par conséquent. Les jours de formation hebdomadaires peuvent donc correspondre à 1 mois de congé ou 3 mois, répartis sur 10 mois pour permettre l'organisation en circonscription sur toute l'année.

Bilan du CFP cette année :

Très peu de demandes, ce qui semble étonnant. Mr Beraha pense que le dispositif est obsolète et ne parvient pas à répondre dans sa forme actuelle à la demande des enseignants.

On passe d'un reliquat de 41 à 27 mois.

Interventions des autres syndicats :

SeUnsa conteste l'obligation de faire une lettre de motivation et les dotations en fonction des formations.

FO demande si la DSDEN a des retours de l'an dernier. Est-ce que le fait de donner peu de mois pour une formation à distance implique des désistements et des échecs ?

Réponse : pas d'abandon et pas de retour sur le taux de réussite. Pour Mme Jousseume, très peu de retours d'autant plus que ce sont des diplômes qui s'obtiennent sur plusieurs années.

4 – Recours disponibilité

Dispos : 276 accords et 44 refus

9 recours dont 2 obtiennent un avis favorable

2 recours tardifs : avis défavorables

5 – Recours temps partiel

55 recours dont 22 favorables

Cas des directions d'école occupées à temps partiels. Incompatible cette année dans la circulaire Temps partiel. Ce point est défendu par tous les syndicats.

Pas de réponse pour le moment, mais chaque cas présenté par un syndicat est étudié attentivement. Ces situations seront revues. Nous attendons le retour de la Division du Personnel à

ce sujet.

6 – Questions diverses : seul le Sgen-CFDT avait posé des questions.

Mobilité de carrière : pas les mêmes possibilités pour une enseignante du 1er degré que pour le 2nd degré.

Isae pour un poste adapté en REP + devant élève

Quid d'une convocation par la police lors d'une enquête sur un élève dans le cadre de notre temps de travail à l'école ?